



*Là où je vis, j'agis !*

## **Réunion du mardi 22 Septembre 2009 Compte-rendu**

La maison de quartier du Patus Crémat a accueilli la deuxième réunion du conseil de quartier du Grand Centre.

Assistaient à cette réunion de travail :

***Les élus du conseil municipal,***

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, Marie-Louise At, élue déléguée au quartier Grand Centre, maire-adjoint déléguée au patrimoine, à la prévention et à la sécurité publique, Michèle Barrau-Sartres, maire-adjoint déléguée à l'urbanisme et aux aménagements, Marie-France de Truchis, élue du groupe d'opposition

***Les membres de la société civile et représentants institutionnels,***

Jonathan André Cécile Andrès Bernard Assié Françoise Assié Jean-Paul Barrière Gérard Belet Nawel Bensetti Monique Bérard Monique Blavier Didier Boyer Michel Bruel Claude Brun Bernard Campo-Augé Anne Daroussin Samia Denis Jean de Tyssandier Francis Letteron Jacqueline Matta Bernard Millet Jean-Pierre Raguenaud Georges Richou Geneviève Rousset Jacques Rousset Sylvie Tiger	Etaient excusés :  Patrick Garnier, maire-adjoint délégué aux relations avec les entreprises, à l'enseignement supérieur et à la recherche Geneviève Aubry Christine Andrieur-Rup Jean-Marc Barrau Eliette Belet Jean Bertrand Joëlle Bonnet Michel Cros Andrée Dalet Christophe Dedieu Jean-Claude Garcia Pierre Garrette Françoise Graciano Lise Humeau-Pataureau Brigitte Jacquemetton Marie-Antoinette Lataillade Marie Peyrille Alain Raynal Robert Raynal Caroline Roques Jean Roumégoux Marie Roumégoux Jean-Pierre Séverac Robert Talavera Claudine Vial Martine Vives
---	---

Animée par Marie-Louise At, élue déléguée au quartier Grand Centre et Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, cette deuxième réunion de travail était l'occasion de réunir une nouvelle fois les conseillers de quartier dans une ambiance toujours aussi studieuse et conviviale.

Dans son mot d'accueil, Laurence Pujol a souhaité apporter quelques éléments d'information à caractère général portant sur l'activité des 12 conseils de quartier.

## L'actualité des 12 conseils de quartier

Depuis le lancement officiel des 12 conseils de quartier lors des Etats Généraux du 20 janvier 2009, **70 Albigeois** ont spontanément souhaité faire acte de candidature pour intégrer cette dynamique participative.

Les conseillers de quartier sont aujourd'hui au nombre de **390**.

Laurence Pujol salue leur arrivée et souligne que cet engouement témoigne bien de l'intérêt que chacun porte à la vie de son quartier, des attentes qui sont celles des Albigeois en matière de démocratie de proximité à savoir d'être acteurs ; ce qui correspond véritablement à l'esprit des conseils de quartier proposés par l'équipe municipale. « *Là où je vis, j'agis !* »

Autre donnée importante, le nombre de propositions qui résulte du travail des 12 conseils lors de la première vague de réunions en février et mars derniers.

Au total, ce sont **250 propositions d'actions** qui ont été débattues dans les 12 quartiers. C'est une masse de données très importante qui a dû être traitée, analysée et étudiée par les services municipaux et les différentes institutions concernées.

Parallèlement, Madame Pujol souhaite rappeler que les conseils de quartier sont certes des espaces de débats, de réflexions et de propositions, mais aussi et surtout des lieux de convivialité, de rencontre et de solidarité. Avoir plaisir à se retrouver, à se connaître, à parler de son quartier, à s'entraider...

L'appel qu'elle a souhaité lancer durant l'été auprès de tous les conseillers de quartier, dans un contexte d'anticipation d'une éventuelle situation de pandémie grippale, n'avait pas d'autre objectif que de solliciter la contribution des uns et des autres dans la constitution d'un réseau de collaborateurs bénévoles de la collectivité.

Elle remercie à ce titre, les nombreux conseillers solidaires qui lui ont répondu.

## Objectifs et déroulement de la réunion

Marie-Louise At, faisant référence au compte-rendu de la première séance, informe les conseillers quant au suivi des différentes propositions émises lors de la première réunion du conseil : au total, ce sont **28 propositions** qui ont été débattues pour le quartier Grand Centre dont certaines apparaissaient d'ores et déjà prioritaires.

La collectivité en a pris acte en y apportant une suite concrète dès cette année :

- en réponse au besoin d'espaces d'échanges et de promotion pour la vie associative albigeoise, la fête des associations a été organisée avec succès, le 12 septembre.
- en réponse à la proposition d'investir les différents espaces publics du centre ville dans une dynamique d'animation, la manifestation « Place(s) aux artistes » a rythmé l'été par une programmation de spectacles et d'animations en plein air,

- le site des anciens abattoirs est redynamisé en y accueillant l'école européenne de l'art et des matières,
- en matière de travaux, la sécurisation des abords de l'école Ste Marie, bd Carnot est réalisée,
- dans le domaine des déplacements doux et de l'accessibilité au coeur de ville, plusieurs opérations sont en cours ou effectuées :
  - création d'aires de stationnement deux roues (place Lapérouse, Bd Andrieu, places du Vigan et de Verdun),
  - mise en oeuvre d'une zone de rencontre pour une circulation apaisée place Sainte Cécile
  - création d'un périmètre en zone 30km/h

Ces quelques exemples témoignent que les réflexions des conseils de quartier sont utiles et pratiques et se concrétisent de manière opérationnelle.

Sur certains sujets de premier plan, la Ville souhaite donner la primeur des informations aux conseillers qu'elle considère comme des interlocuteurs privilégiés au sein de la société civile. Ainsi, une réunion spécifique a été organisée le 28 septembre, dans le cadre de la concertation préalable du projet « Place des Cordeliers-Grand Théâtre d'Albi ».

Marie-Louise At a ensuite indiqué les objectifs de cette deuxième réunion de travail et la proposition d'organisation de la soirée :

- poursuivre la réflexion et la formalisation des propositions sur les sujets considérés comme prioritaires,
- constituer trois nouveaux groupes de travail thématiques au sein du conseil de quartier.

### **Un travail de réflexion par groupes thématiques**

Sur la base des principaux sujets de réflexion abordés lors de la première réunion du conseil, trois groupes de travail thématiques sont constitués :

- Déplacements urbains
- Aménagements et équipements du centre ville
- Attractivité, vie économique, associative et touristique

Un volontaire par groupe thématique est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Sylvie Tiger pour le groupe « Déplacements urbains », Jean-Pierre Raguenaud pour le groupe « Attractivité, vie économique, associative et touristique », Claude Brun pour le groupe « Aménagements et équipements du centre ville ».

Les participants se répartissent dans chaque groupe de travail, disposant des outils nécessaires pour alimenter les réflexions et propositions : plan cadastral, vue aérienne, plan du quartier, plan local d'urbanisme...

### **L'état des réflexions du conseil de quartier**

L'état des réflexions et des sujets abordés lors de cette deuxième réunion du conseil est retranscrit, par thèmes, dans les tableaux ci-après.

En fonction des priorités définies lors des échanges en conseil de quartier, et des conditions de faisabilité technique, certaines propositions seront présentées à l'arbitrage du conseil municipal pour le vote du budget primitif 2010.

## Déplacements urbains

<i>Sujets / Propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p>Présentation étude de circulation coeur de ville et de la zone d'expérimentation 30km/h</p>	<p>Une présentation du plan de circulation est faite aux conseillers identifiant différentes zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une zone de rencontre 20km/h, traversée place Sainte-Cécile entre la place de l'Archevêché et l'ancienne entrée du parking du Bondidou. Intérêt de cette zone : il s'agit d'un lieu de promenade où les piétons sont prioritaires sur les véhicules avec une limitation à 20km/h appuyée par une signalisation appropriée (évolution du code de la route).</li> <li>- dans le cadre du schéma directeur cyclable, une hiérarchisation des voies est expérimentée dans le quartier du grand centre, <ul style="list-style-type: none"> <li>● en zone 30, voies considérées comme des artères commerçantes ou de desserte pour rejoindre son domicile,</li> <li>● en zone 50, voies dédiées à la circulation avec écoulement du trafic pour maintenir une bonne fluidité,</li> </ul> </li> </ul> <p>Intérêt : diminution de la vitesse, meilleure vigilance vis à vis des piétons et des cyclistes avec un traitement et une signalisation adaptée. Ces aménagements en cours de chiffrage seront proposés à l'arbitrage du budget 2010 (2 tranches).</p> <p>Les conseillers sont informés que lorsque une zone 30 est créée, le code de la route impose la création d'un double sens cyclable ce qui implique un contre sens cyclable autorisé dans tous les sens uniques, le but étant de raccourcir les parcours pour les deux roues.</p> <p>La Ville prévoit un plan de communication afin d'expliquer et de favoriser la compréhension de ces nouvelles dispositions. Ce type d'aménagement contribuera à rééquilibrer le partage de l'espace public entre le stationnement, le vélo, le piéton et les voitures.</p>

Les circuits cyclables seront de deux natures :

- bandes cyclables avec cyclistes sur chaussée lorsque l'emprise de la voie est suffisante (essentiellement zones 50)
- zone 30, partage de la chaussée avec travail de communication sur le comportement et la vitesse pour sensibiliser tous les usagers sur le respect des règles du code de la route

Pour la place Sainte Cécile, les conseillers favorables à la zone de rencontre, considèrent que le respect de cette limitation doit s'appuyer d'une part sur une signalisation efficace et adaptée mais également sur une présence policière et des actions de répression au quotidien à l'encontre des contrevenants, faute de quoi ce principe sera voué à l'échec.

Se pose aussi la problématique des circulations à deux roues qui empruntent les couloirs réservés aux piétons diminués par les terrasses et divers étals.

Certains évoquent plus généralement les désagréments liés à l'aménagement urbain de la place et subis par les riverains. Il est notamment fait état des nuisances sonores dues au pavage de la chaussée et des difficultés de stationnement ou de livraison à domicile qui nécessitent des démarches trop complexes.

L'ensemble des conseillers reconnaissent que cette place mérite à terme d'être intégralement « piétonnisée » (d'autant plus avec les perspectives du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO) mais les réflexions sur la fermeture aux voitures du pont Vieux ne pourront aboutir qu'à partir du moment où une variante de traversée du Tarn sera mise à l'étude (projet de nouveau pont interquartiers). A ce propos, il est proposé au groupe de travail d'examiner lors d'un prochain conseil de quartier les différents scénarii possibles en fonction des composantes urbaines des secteurs traversés (densité habitat, contrainte architecturale, topographie des lieux, état foncier, liaisons existantes, flux circulatoires,....).

Ces premières pistes de travail pourront ensuite venir enrichir les études lancées par la Communauté d'Agglomération sur le Plan de Déplacement Urbain (PDU). L'ambition du PDU est d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants et la protection de leur environnement et de leur santé. A l'échelle de l'agglomération, ces plans déterminent, dans le cadre d'un périmètre de transports urbains (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement.

Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière (VP) : les transports publics (TP), les deux roues, la marche...

Ceci étant, dans l'optique d'une configuration piétonne de la place, devront être intégrées des possibilités d'accès occasionnels pour les riverains tout en facilitant les demandes d'autorisations administratives de stationnement temporaire.

A ce sujet, lors des débats sur le projet Sainte Cécile, les riverains avaient jugé essentiel de maintenir le Pont Vieux ouvert à la circulation sous peine de voir le centre ville totalement saturé, ceci dans une logique d'intérêt général et de sens civique.

Les représentants de la Ville précisent que dans les politiques qui seront mises en place en matière de déplacement urbain (PDU) la tendance sera de réduire la circulation sur cet ouvrage voire de la supprimer car ce pont, un des plus anciens encore ouvert à la circulation automobile en France (actuellement environ 10000 véhicules jour) ne pourra supporter un flux de véhicules en augmentation.

Dans l'état actuel des choses, avec un doublement de la rocade incomplet, interdire la circulation sur ouvrage aurait un impact conséquent qui pourrait totalement scléroser le pont neuf.

Dans son plan local d'urbanisme, la Ville a prévu des emplacements réservés aux entrées de ville ayant pour vocation de créer des parkings relais afin que la population utilise de nouveaux modes de transport qu'ils soient collectifs ou doux et ainsi réduire l'accès et le stationnement de la voiture sur les espaces publics du centre ville.

Toujours dans le domaine des déplacements doux, une information est donnée au groupe sur l'avant projet de passerelle piétonne/cyclos reliant le secteur de Pratgraussals au centre ville. Cette idée, naît de la réflexion des ateliers d'avenir qui ont précédé la création des conseils de quartier, poursuit sa route.

Les études préalables posent l'hypothèse d'une passerelle accolée au pont de la voie ferrée et la Ville a engagé des négociations avec Réseau Ferré de France et la SNCF dans cette optique.

<p>Implantation nouvelles aires de stationnement deux roues</p>	<p>A la suite du rappel des localisations des nouveaux parkings vélos (par arceaux) mis en place en 2009, les conseillers considèrent que des nouveaux secteurs doivent en être équipés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- secteur du Vigan (identification en cours, proche des kiosques),</li> <li>- secteur place Pelloutier,</li> <li>- secteur lices Pompidou et privilégier les stationnements à proximité des services publics et administratifs (tribunal, hôpital,...).</li> </ul> <p>Les conseillers sont informés que dans le cadre des manifestations albigeoises, la Ville s'est également dotée de parkings à vélos amovibles qui demandent une meilleure identification visuelle.</p>
<p>Ouverture au public du parking Sainte Claire</p>	<p>Les négociations avec le Conseil Général se poursuivent. Parallèlement, plusieurs travaux sont proposés à l'arbitrage du budget 2010 dans ce secteur : réfection du revêtement de la place et d'une partie de la rue de Rhône avec reprise de la conduite d'eau.</p>
<p>Généralisation des passages bateaux sur trottoirs</p>	<p>Toutes les nouvelles opérations tiennent compte de ce type d'aménagement. En ce qui concerne les trottoirs existants, c'est la commission extra municipale d'accessibilité qui est tenue de prioriser les secteurs à traiter.</p>
<p>Transports collectifs (parking relais, co-voiturage...)</p>	<p>Les premières réflexions sur les parkings relais en entrée de ville ont permis de dégager au plan local d'urbanisme d'Albi des emprises foncières sur les axes majeurs. Ce travail va se poursuivre à travers la procédure lancée par la C2A pour la mise en place du PDU.</p> <p>Dans ces mêmes logiques, les 2 aires de stationnement situées en limite du grand centre, l'une rive droite sur l'ancienne caserne Teyssier et l'autre rive gauche sur l'ancien site des Temps Modernes permettent aujourd'hui de répondre aux attentes des Albigeois qui sont de plus en plus nombreux à en bénéficier.</p>
<p>Projet d'ouverture de la rue d'Elbène</p>	<p>Les discussions engagées avec la Région et les utilisateurs du lycée Lapérouse n'ont pas permis d'aboutir à un compromis qui permettrait sa ré-ouverture.</p>
<p>Sécurisation traversée piétonne devant le théâtre</p>	<p>La durée du feu tricolore a été augmentée en juillet 2009 ce qui permet de faciliter la traversée des piétons.</p>

	<p>Les conseillers soulignent deux autres difficultés au niveau de 2 passages piétons l'un à l'entrée du parking Jean Jaurès à proximité de la barrière qui demande un traitement particulier (problème des jardinières et alignement à revoir/entrée parking) et le second à l'entrée de la rue Croix Verte qui ne permet pas de fluidifier aux heures de pointe le tourne à gauche des véhicules en provenance du Pont Neuf, sur les lices.</p>
Sécurisation de l'accès au parking Bondidou	<p>Le traitement de cet accès est lié à la réorganisation de la circulation autour de la place Lapérouse et de l'Av de Gaulle avec le projet des Cordeliers. Même si à l'origine était prévu un giratoire, son traitement définitif sera étudié dans le cadre du plan de circulation issu du projet Cordeliers/Grand Théâtre d'Albi.</p>
Matérialisation du stop à la gare	<p>Cet aménagement évoqué lors de la première réunion du conseil a été réalisé.</p>
Amélioration des cheminements piétons dans le coeur de ville	<p>Cette préoccupation avait animé les débats de la première réunion du conseil de quartier.</p> <p>La Ville a pris en considération cette demande en proposant deux interventions jugées prioritaires dans le cadre du programme voirie 2010 soumis aux arbitrages budgétaires de fin d'année.</p> <p>Ces interventions portent sur la rénovation de trottoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'avenue Foch, du côté du parc entre les rues Rochegude et Truel de Palaffre. L'objectif de l'aménagement proposé est d'améliorer le cheminement de piétons par la réfection du revêtement et en interdisant les stationnements sauvages par la pose de potelets,</li> <li>- du boulevard Lacombe, côté impair en matérialisant le stationnement sur chaussée afin de libérer les trottoirs pour les piétons.</li> </ul> <p>Le conseil de quartier confirme ces interventions comme prioritaires et souhaite qu'elles soient retenues dans le programme de voirie 2010.</p>
Aménagement de la place Fernand Pelloutier	<p>Cet aménagement urbain non prioritaire pourrait faire l'objet d'un travail en groupe projet lors des prochains conseils de quartier.</p>

## Déplacements urbains (suite)

<i>Sujets / Propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p><b>Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :</b> Bd Soult : Revoir le traitement des trottoirs et de la chaussée ainsi que le plan de circulation</p>	<p>Un conseiller riverain du boulevard Soult considère que cet axe pourrait être mis en sens unique à partir d'une étude de circulation intégrant la place Fernand Pelloutier. Il évoque la problématique de l'encombrement des trottoirs notamment les jours de marchés.</p> <p>Cette hypothèse doit être étudiée avec soin car elle impacte le plan global de circulation.</p>
<p><b>Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :</b> Av. du Loirat</p>	<p>Les conseillers soulignent la nécessité de traitement de la chaussée après les travaux de démolition du bâtiment de fonction du lycée.</p> <p>Ce sujet est également au centre des préoccupations du conseil de quartier Piscine-Plaine du Gô.</p>
<p><b>Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :</b> Rue de la République : sécurisation des déplacements</p>	<p>Certains conseillers évoquent les risques d'accident importants liés aux vitesses constatés rue de la République notamment au débouché avec la sortie du lycée L Rascol / MJC.</p> <p>Aux yeux des conseillers, des dispositifs de type plateaux surélevés ou autres dispositifs de ralentissement devront être intégrés dans l'étude globale du traitement de cet axe, et positionnés stratégiquement à mi chemin du giratoire et du feu tricolore (aux environs du 16 rue de la république).</p> <p>La question de l'élargissement des trottoirs est également posée.</p>

## Aménagements et équipements du Grand Centre

<i>Sujets / Propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p>Place Saint Salvy : Subvention façades, Réflexions sur nouvelles modalités d'attribution.</p>	<p>Concernant les aménagements et les équipements du Grand Centre, les conseillers ont tout d'abord souhaité évoquer un des sujets abordés lors de la première réunion à savoir les possibilités de restauration des façades privées du coeur de ville.</p> <p>Dans cette optique, la Ville propose de poursuivre le programme de restauration des façades place Sainte Cécile et de l'étendre à d'autres sites comme la place Saint Salvy afin de créer un « îlot admirable » comme peut l'être la place Savène.</p> <p>Les conseillers soulignent également la nécessité d'accorder une attention particulière aux escaliers à côté des établissements Suau : la porte métallique est vétuste et doit être changée.</p> <p>D'autres aménagements sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en lumière le passage qui mène au cloître,</li> <li>- valoriser l'architecture remarquable des bâtiments de la place Jean Jaurès (Maison natale Pierre Benoît), de l'hôtel du Vieil Alby...</li> </ul> <p>ces propositions seront étudiées.</p>
<p>Programme de consolidation des berges du Tarn</p>	<p>Les représentants de la Ville informent les conseillers du lancement en septembre 2009 des études géotechniques afin de définir le programme pluriannuel d'intervention. Cette étude doit pouvoir déterminer les préconisations techniques et le calendrier des interventions à réaliser.</p> <p>Parallèlement, est évoquée la problématique des pigeons en centre ville. Les conseillers signalent des problèmes récurrents sur les immeubles de la place de l'Archevêché, sur le pont Vieux et le quai Choiseul.</p> <p>Proposition est faite de donner une amende à ceux qui nourrissent les pigeons. C'est un problème d'hygiène et de protection des monuments.</p>

<p>Implantation d'une nouvelle aire de jeux pour enfants.</p> <p>Localisation envisagée : Place Ste Claire, square Lapérouse....</p>	<p>Cette perspective avait été évoquée lors de la première réunion du conseil, partant du constat que l'aire de jeux du parc Rochegude ne suffisait peut être pas au besoin des usagers du Grand Centre.</p> <p>L'idée d'implanter un nouvel équipement ludique est conditionnée par les possibilités de trouver un site adéquat d'implantation.</p> <p>L'autre possibilité serait de jalonner certaines places et squares existants de quelques équipements complémentaires (considérant qu'ils sont installés dans un espace sécurisé et protégé des véhicules) sans pour autant créer une nouvelle aire de jeux en site propre.</p> <p>A ce stade, les conseillers n'ont pas d'avis tranché et considèrent que la réflexion doit se poursuivre.</p>
<p>Comment améliorer la promotion du parc Castelnau</p>	<p>Beaucoup perçoivent ce parc public comme un espace privatif auquel ils n'ont pas accès. Les conseillers renouvellent donc leur souhait de voir ce parc public valorisé.</p> <p>Un travail sur ses accès et sa signalétique permettrait d'améliorer sa visibilité.</p>
<p>Equipements d'accueil pour la petite enfance :</p> <p>- Devenir de la crèche Andrieu et projet de création d'un équipement d'accueil sur le site de Charcot</p>	<p>Ce sujet évoqué en conclusion de la première réunion du conseil se devait d'être abordé.</p> <p>Dans le domaine de la petite enfance, la priorité est de répartir la capacité d'accueil et de rechercher les équilibres entre les territoires notamment au regard de la densité de l'habitat.</p> <p>C'est ainsi, que la Ville envisage de créer dans le quartier de Veyrières, caractérisé par une mixité entre habitat collectif et individuel, à deux pas du grand Centre, un nouvel équipement multi accueil pour la petite enfance, complémentaire de la crèche Andrieu qui sera préservée et restructurée.</p>
<p><b>Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :</b> Renforcer les toilettes publiques en centre ville</p>	<p>Il est préconisé de mettre en place de nouveaux WC publics, en plus de ceux du marché ouvert, de la rue de Verdusse et de la rue de la Temporalité.</p>
<p><b>Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :</b> Diminuer l'intensité lumineuse en secteur sauvegardé</p>	<p>Il est proposé par le conseil de quartier de baisser l'éclairage public le soir en secteur sauvegardé par souci d'économie d'énergie.</p>

## Attractivité, vie économique, associative et touristique

<i>Sujets / Propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
Dossier UNESCO	- Rappel : le 27 janvier 2009, l'Etat français a proposé officiellement la candidature de la Cité épiscopale d'Albi au classement du patrimoine mondial de l'humanité. L'instruction du dossier et les inspections se poursuivront jusqu'en février 2010 dans le cadre de la procédure de classement.
Charte qualité commerces	<p>Depuis 1996 tous les aménagements urbains réalisés en centre ville, comme dans les quartiers répondent à un intérêt de développement durable et équilibré des espaces. Les commerces et services, par la qualité de leur accueil et de leurs prestations, participent à l'attractivité et à la vitalité de notre ville. Ils contribuent incontestablement à véhiculer la bonne image, à donner envie d'y consommer et surtout d'y revenir ...Par la qualité esthétique de leur vitrine et de leur terrasse, lorsqu'ils en exploitent, nos commerces sont aussi le reflet d'un patrimoine urbain et d'un cadre de vie appréciés par tous. En effet, la composition d'une vitrine, l'agencement d'une terrasse, expriment la personnalité d'un immeuble, d'une rue, d'un quartier, de la ville. Ils renvoient également à la qualité des services proposés aux clients et invitent au partage et à la convivialité.</p> <p>Une charte de qualité urbaine approuvée à l'unanimité par le conseil municipal du 30 mars 2009 a été établie pour les commerces du secteur sauvegardé élargi. Cette charte a été élaborée en concertation avec le Service départemental de l'architecture et du patrimoine, la Fédération du commerce d'Albi et la CCI. Elle concerne 2 thèmes principaux : le traitement des façades commerciales et l'occupation du domaine public à caractère commercial.</p> <p>Aussi, la mise en oeuvre de cette charte constitue un projet commun de réussite entre la Ville d'Albi et les professionnels du commerce. Ils s'engagent ensemble à répondre à des objectifs de préservation d'un cadre patrimonial exceptionnel et à garantir les conditions d'une attractivité commerciale et touristique accrues.</p>

Elle est avant tout un outil pratique pour chacun et répond à trois objectifs complémentaires : conserver et valoriser le patrimoine albigeois, à l'origine de l'attractivité du centre ville en respectant l'architecture des bâtiments ; renforcer l'attractivité commerciale et touristique par l'harmonisation de la qualité des façades commerciales, en intégrant également les magasins franchisés à la spécificité du centre ancien ; assurer une gestion concertée et profitable à tous, des usages du domaine public à travers le respect de chacun de ces usages, la qualité du mobilier, de la signalétique, des terrasses.

En ce qui concerne le traitement des façades commerciales, la charte propose des recommandations esthétiques concernant les vitrines et devantures, les enseignes, les stores, les émergences techniques.

En ce qui concerne l'occupation du domaine public, elle fixe les modalités d'autorisation de tous les mobiliers constitutifs des terrasses (tables et chaises, parasols, les séparatifs, les portemenus, etc...), ainsi que des mobiliers de type étals et présentoirs. Ces règles sont formalisées par arrêtés municipaux.

- Marché couvert : les petits producteurs sont de moins en moins nombreux. Des prix spéciaux leurs seront proposés dans le cadre des tarifs applicables pour l'année 2010 votés par le Conseil Municipal.

- Le concept « marché de pays » en partenariat étroit avec la Chambre d'Agriculture du Tarn est également à l'étude, notamment en vue de la période touristique estivale . L'association du marché couvert participe bien entendu à cette étude.

- Une opération pilote « Agro Point » a été lancée (les 5 et 6 octobre) pour la promotion du label « Tarn à fleur de saveur » : les exposants ont été installés dans le marché couvert. Elle pourra se reproduire à l'avenir. Des animations sont prévues à cette occasion, notamment au rez-de-chaussée du marché.

- Question/crainte : l'ouverture de la grande surface commerciale des « Portes d'Albi » constitue une concurrence pour les commerces du centre ville.

Toutefois, il est précisé que la Fédération du Commerce d'Albi a lancé une carte de fidélité au mois de novembre (du 5 au 14 novembre : la Carte Plaisir. Cette carte est lancée en partenariat avec les magasins Leclerc dans le cadre de la recherche d'une complémentarité entre commerces de proximité et grande distribution.

	<p>En outre, il est précisé que la Ville d'Albi et la CCI d'Albi-Carmaux-Gaillac, vont réaliser en partenariat une étude sur le comportement d'achat des ménages Deux études économiques sur le centre ville auprès des commerçants et des consommateurs ont également été menées conjointement par la Ville d'Albi et la CCI en 1997 et 2002.</p> <p>Aujourd'hui Albi a dépassé le cap des 50 000 habitants pour devenir la troisième ville de Midi-Pyrénées. Elle compte près d'un millier de commerces et services dont près de 500 en centre ville. A côté des grandes enseignes nationales, elle bénéficie d'une structure commerciale variée et dynamique avec de nombreux indépendants spécialisés qui fixent une clientèle fidèle grâce à des produits et à un service de qualité. En outre la proposition officielle de la Cité épiscopale d'Albi pour être inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité en 2010, laisse augurer des conséquences positives sur l'activité touristique, commerciale et économique.</p> <p>La zone d'enquête sur le périmètre de la CCI d'Albi-Carmaux-Gaillac est composée de 17 secteurs d'environ 10000 habitants chacun dont 4 pour la seule commune d'Albi. Cette étude permettra notamment de poursuivre et compléter les enquêtes précédemment réalisées, d'obtenir une vision globale des comportements d'achat et surtout des résultats qualitatifs et quantitatifs sur l'attractivité de la ville.</p> <p>En matière de travail dominical, il est précisé que la ville attend les décrets d'application de la loi sur l'ouverture des commerces certains dimanches de l'année.</p>
<p>Animations touristiques : investir les différents sites du coeur de ville (squares, places...)</p>	<p>En matière d'animation, le conseil de quartier a été à l'initiative d'une proposition intéressante, exploitée par la Ville durant l'été. En effet, en proposant les rendez-vous « Place(s) aux artistes, la municipalité souhaitait investir différents lieux symboliques du coeur de ville pour développer son programme d'animations estivales comme l'avait préconisé les conseillers du quartier. A priori, le bilan s'avère positif du point de vue des artistes et du public venu en nombre.</p> <p>Les conseillers pointent un manque de clarté dans l'organisation des visites guidées autour de la Cathédrale et demandent à ce que les éléments soient précisés.</p>

<p>Vie associative : promotion des activités, mutualisation des moyens....</p>	<p>En matière de promotion et de valorisation de la vie associative locale, la Ville a retenu les attentes exprimées dans de nombreux conseils de quartier en organisant la journée des associations le 12 septembre. Cette manifestation s'est révélée un véritable succès et devrait être reconduite.</p>
<p><b>Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :</b> Comment dynamiser la vie de quartier dans le coeur de ville ?</p>	<p>Le centre ville reste un quartier à part dans lequel paradoxalement l'histoire de la ville s'est progressivement construite et les échanges sont les plus importants et diversifiés mais où la vie de quartier a le plus de mal à s'exprimer.</p> <p>Les conseillers saluent à ce titre l'opportunité donnée par la création des 12 conseils de quartier de faire de nouvelles connaissances et d'avoir un lieu pour parler de son quartier.</p> <p>Ils évoquent la difficulté de rendre visible l'action des associations de quartier et de faire vivre certains équipements publics comme dans d'autres quartiers.</p> <p>Comment faire vivre la maison de quartier du Patus Crémat comme celles de Cantepau qui est cité en exemple ? Comment lui donner une véritable identité ?</p> <p>Voici un sujet qui pourra être développé lors de la prochaine réunion du conseil de quartier.</p>



**Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi**  
[www.mairie-albi.fr](http://www.mairie-albi.fr)

**Renseignements** : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville  
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

[conseilsdequartiers@mairie-albi.fr](mailto:conseilsdequartiers@mairie-albi.fr)